



Agréé F.D.F.P

OFFRE SEMINAIRE INTERBANCAIRE DE MISE A NIVEAU/ REF 17.292AT

I. Le thème du séminaire

« La maîtrise par le juriste de banque de la nouvelle réglementation applicable aux établissements de crédit de l'espace OHADA en vigueur au 1er janvier 2018 et prévue entrer en vigueur les 1er et 02 juillet 2018 »

II. Le contexte

La bonne tenue d'un établissement de crédit résulte, au-delà du respect des normes prudentielles, d'une bonne gouvernance.

Aussi, le Nouveau Dispositif Prudentiel adopté le 24 juin 2016 par le Conseil des Ministres de l'UMOA et entré en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2018 est-il complété par des Circulaires édictées par la Commission Bancaire qui précisent les règles de gouvernance d'entreprise et de gouvernance opérationnelle applicables aux Etablissements de Crédit à compter des 1^{er} et 02 Juillet 2018.

Le degré de complexité de ces nouvelles normes, les changements d'ordre notamment juridique qu'elles opèrent requièrent une sensibilisation et une adaptation des équipes juridiques.

C'est dans ce cadre que le cabinet WINNER SERVICES organise ce séminaire de mise à niveau.

III. Les objectifs

Au terme de ce séminaire, chaque participant doit pouvoir :

- Maîtriser le nouveau cadre réglementaire (UMOA) des activités bancaires des banques et ses articulations avec les normes de l'OHADA ;
- Identifier les points clés de la gouvernance d'entreprise qui nécessitent une mise en conformité des actes et pratiques de la banque en la matière.
- Sensibiliser les organes dirigeants et exécutifs de banque au respect du nouveau cadre juridique de la gouvernance d'entreprise.
- Mettre en œuvre les outils d'analyse et de pilotage des risques juridiques bancaires liés aux opérations bancaires, au regard du nouveau cadre réglementaire.
- Diffuser aux opérationnels une culture de risque juridique axée sur le nouveau cadre réglementaire.

IV. La méthodologie

- Présentation power point
- Apports théoriques et méthodologiques
- Echanges d'expérience

V. Le consultant

M. Magloire Nelson SOSSOUVI, Expert, consultant en Banque - Finance. Plus de 25 années d'expérience en réglementation bancaire, ancien Directeur des Affaires Juridiques et des Etudes / Secrétariat Général Commission Bancaire de l'UMOA. Assistant en Faculté de Droit- Collaborateur en Cabinet d'Avocats.

VI. Le plan de communication

La communication sera articulée autour des points suivants :

Module 1 : Le renforcement des règles de gouvernance d'entreprise dans le cadre de la nouvelle réglementation bancaire

- I- Généralités sur la gouvernance d'entreprise en matière bancaire
- Définition, origine et objectifs de la gouvernance d'entreprise

- Cadre légal et réglementaire de la gouvernance d'entreprise en milieu bancaire (OHADA et UMOA révisé)
- Principes de la gouvernance d'entreprise en milieu bancaire
- II- Composition, fonctionnement, responsabilités du Conseil d'Administration
- III- Composition, fonctionnement et rôle des comités spécialisés obligatoires
- IV- Périmètre et sanction des obligations de la Direction Générale
- V- La contribution du juriste à la mise en œuvre du dispositif éthique obligatoire

Module 2 : La mise en œuvre du nouveau dispositif réglementaire de gestion du risque juridique bancaire

- I- Présentation du nouveau contexte de gestion des risques bancaires et du risque juridique bancaire
 - Le Cadre légal et réglementaire de la gestion des risques bancaires
 - Le risque juridique bancaire parmi les risques bancaires : définition générale- présentation- Typologie des risques juridiques bancaires composantes du risque opérationnel.
- II- La prévention du risque juridique bancaire par la mise en conformité juridique des techniques d'atténuation de risque de crédit (TARC)
 - II-1- Présentation des TARC : définition et enjeux prudentiels
 - II-2- Les critères de conformité juridique des protections de crédit/ sûretés OHADA
 - A- Critères généraux de conformité juridique
 - 1- Normes minimales imposées en matière de documentation juridique adossée à la protection de crédit
 - 2- Les exigences contractuelles en cas de défaut de la contrepartie ou de réalisation de la sûreté
 - 3- Les exigences relatives à la garde de la sûreté
 - B- Critères spécifiques à l'approche simple
 - II-3- Les critères de conformité juridique des autres TARC

III- La maîtrise du risque juridique bancaire/risque opérationnel

III-1- Mise en place d'outils de mesure et de procédure de contrôle du risque juridique lié aux opérations bancaires

A- La nouvelle approche de la cartographie des risques juridiques par les processus opérationnels bancaires

B- le contrôle permanent de la qualité juridique des opérations bancaires

1- Mise en place d'un dispositif de contrôle de 1er niveau de détection juridique par les opérationnels

2- Mise en place d'un contrôle permanent juridique de 2ème niveau par les affaires juridiques

C- Sécurisation juridique des procédures bancaires, en mode amélioration continue

1- Définition, et rôle des procédures internes

2- Rôle du juriste de banque dans l'élaboration et le suivi des procédures internes

D- Pilotage du risque juridique

1- La veille sur les incidents juridiques et la communication réglementaire

2- L'amélioration organisationnelle de la fonction juridique : désignation d'un responsable « risques juridiques opérationnels » au sein de la fonction juridique

III-3- Sécurisation juridique de l'externalisation des tâches opérationnelles

VII. Coût, Public cible, date et lieu du séminaire

VII.1. Coût du séminaire

Le coût est de 275. 000 Fcfa comprenant : support de formation, pauses –café et déjeuner.

Nb : formation éligible au FDFP

VII.2. Public cible

- Directeurs Juridiques de banque
- Juristes de banque
- Directeur des engagements

- Juriste engagement
- Gestionnaire engagement
- Contrôle Interne
- Risk managers

VII.3. Date

La date proposée est le mercredi 23 et jeudi 24 Mai 2018.

VII.4. Lieu prévu

Le séminaire se tiendra à Abidjan-Côte d'Ivoire (Hôtel à préciser).

VIII. Cabinet organisateur

Ce séminaire est organisé par le Cabinet de Formation & Consulting « WINNER SERVICES », agréé par le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP), S.A.R.L créée depuis 2013, RCCM CI-ABJ-2013-B-900, siège social sis Abidjan-Trechville Avenue 19 Rue 23.

Pour plus de renseignements, contacter Mme N'TAMON S. Josiane : 00 225 03 26 13 48.

Email : winnerservices.departementcom@gmail.com (à l'attention de M. SEA Hudson.)

Vous trouverez, ci-dessous, le bon de commande.



Réf : 17.292 AT

BON DE COMMANDE

A nous retourner **au plus tard le 21/05/2018** à l'adresse suivante: winnerservices.departementcom@gmail.com, accompagnés des conditions générales signées par l'institution et chaque participant.

Séminaire sur le thème « La maîtrise par le juriste de banque de la nouvelle réglementation applicable aux établissements de crédit de l'espace OHADA en vigueur au 1er janvier 2018 et prévue entrer en vigueur les 1er et 02 juillet 2018 »

Abidjan les 23/24 Mai 2018

Institution/ Pays : Tel/ Fax : Nom/Téléphone/Mail du Responsable Formation :		
Nom/Prénom participant (i)	Fonction participant	Téléphone/E-mail participant

(i) Liste complémentaire ci-après.

Prix par participant (ii)	
Nombre de participants	
Montant global participation :	

(ii) inscription : 200. 000 Fcfa

(iii) les conditions générales sont disponibles, sur demande, à l'adresse mail en pied de page, et doivent également être signées par les participants avant le séminaire.

Cachet et signature de la société **précédés obligatoirement de la mention « Lu et approuvé conditions générales » (iii)**

S.A.R.L au capital de 1.000.000 Fcfa, Siège social: Abidjan- Côte d'Ivoire, RCCM CI-ABJ-2013-B-900,
Téléphone: 00 225 03 26 13 48, winnerservices.departementcom@gmail.com

_____ **Toujours plus haut, toujours plus loin** _____

LISTE DES PARTICIPANTS BIS

Nom/Prénom participant	Fonction participant	Tel/E-mail participant